

Coupe Ile de France à la mer

9 au 11 mars 2018



Epreuve : 36^{ème} Coupe Ile de France à la mer

Niveau : 5A

Date : Samedi 10 et dimanche 11 mars 2018.

Manches d'entraînement le 9 mars 2018

Support / Classe : Grand Surprise / flotte collective

Lieu : La Trinité-sur-Mer

1 – Organisation

La Coupe Ile de France à la Mer a été créée à l'initiative de la **Ligue Ile de France de la Fédération Française de Voile (FFV)**. L'épreuve est classée grade 5A.

Cette épreuve est une course de clubs. L'épreuve est ouverte aux clubs franciliens affiliés à la FFVoile.

La Coupe Ile de France à la mer 2018 est organisée par le **Yacht Club de France (YCF)**

Contact : Eric de Tocqueville, mail : idfalamer@ycf-club.fr

L'organisation sur l'eau est confiée à la **Société Nautique de La Trinité-sur-Mer (SNT)**

L'épreuve se déroulera à **La Trinité-sur-Mer** en baie de Quiberon.

2 - Règles applicables

Le règlement de la coupe Ile de France à la mer, édité par la ligue Ile de France.

Le présent avis de course.

Les règles de course à la voile (RCV) ISAF en cours.

Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.

Les règles de la classe Grand Surprise excepté la règle I.5.2

Les instructions de Course et leurs annexes et/ou avenants.

Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

3 - Classes admises

Les bateaux sont des Grand Surprise. Le nombre de bateaux est limité à 25.

Les Grand Surprise sont obligatoirement fournis par l'organisation, ce sont ceux de la flotte du loueur Team Winds, et seront tirés au sort en présence des participants, le mercredi 28 février à 14h30 au Yacht Club de France, 41 avenue Foch, Paris 16^e.

Un seul spi est admis à bord.

Les concurrents doivent naviguer avec le jeu de voiles fourni avec le bateau qui leur a été attribué au tirage au sort. Les règles de la classe Grand Surprise s'appliquent, sauf la règle I.5.2. Elle est remplacée par : «Le nombre d'équipier doit être compris entre 5 et 7. Les équipages entièrement féminins peuvent être 8. »

4 - Conditions d'inscription

Le budget d'inscription se décline comme suit :

- **Location du bateau (Team Winds) => 1 200 € TTC.** Facture à régler directement à Team Winds qui adressera à chaque participant le contrat de location avec les montants des cautions.
- **Frais d'inscription => 385 €.** Une facture sera émise par le YCF mi-mars.
- **Dîner des équipages du samedi 10 mars 2018 => 30 €** par personne (y compris accompagnateur), Le nombre de convives doit être confirmé avant **le 15 février 2018**. Une facture sera émise par le YCF fin mars.

Un club peut inscrire plusieurs bateaux. Les bateaux porteront le nom de leur club.

Les inscriptions, accompagnées du chèque de 385 euros, doivent être adressées **avant le 1er novembre 2017** au Yacht Club de France, à l'attention de Valérie Ho Tram Fou, 41 avenue Foch, 75116 Paris, et seront prise en compte suivant l'ordre d'inscription.

Les dernières inscriptions possibles seront à transmettre avant le 24 décembre 2017.

Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

- Bulletin d'inscription (disponible sur le site internet <http://ycf-club.fr/idf-a-la-mer-2018>)
- Chèque de 385€

Documents et informations à fournir **avant le 31 janvier 2018** :

- Liste d'équipage avec numéro de licence et club de chaque coureur
- Licence FFVoile 2018 accompagnée du certificat médical valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition

Composition d'équipage

En tant qu'épreuve de clubs, chaque équipage doit être composé d'équipiers licenciés dans le Club qu'il représente sauf un (qui ne peut être ni barreur ni skipper).

Le nombre d'équipier doit être compris entre 5 et 7. Les équipages entièrement féminins peuvent être de 8 personnes.

Les éventuelles questions ou demandes de dérogation doivent être adressées au YCF par mail (idfalamer@ycf-club.fr) avant le **31 janvier 2018**. Pour une totale transparence, ces dossiers seront publiés sur le site de l'épreuve.

Les demandes de modifications doivent être adressées le plus tôt possible. Les compositions d'équipage seront autant que possible publiées sur le site.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas classer un équipage dont la composition ne respecte pas le règlement ou qui n'aurait pas été formellement approuvés à courir.

Les inscriptions définitives des équipages seront obligatoirement confirmées sur place auprès de la SNT le vendredi 9 mars de 10h à 12h et suivant besoin de 16h à 19h (cas individuel).

Les concurrents devront présenter leur licence valide de l'année en cours avec le cachet ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an et, pour les mineurs, l'autorisation parentale.

Armement sécurité :

Chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité côtier (moins de 6 milles d'un abri) de la division 240). Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.

5 - Programme

Vendredi 9 mars 2018

- 09h00 : Mise à disposition des bateaux Team Winds (vérification, préparation, prise en main, entraînement).
- 9h30 à 11h30 : Accueil des concurrents au « Zinc », bar situé à côté de Team Winds. Inscriptions des équipages.
- 12h30 : Briefing
- 14h00 : A disposition pour 1 ou 2 courses d'entraînement.
- 16h00 - 19h00 au « Zinc », Fin des inscriptions et cas individuel
- 19h00 au « Zinc » : Briefing.
- 19h au « Zinc » : Pot d'accueil

Samedi 10 mars 2018

Rappel à tous :

Les horaires sont définis par la SNT en fonction des conditions météo.

- 08h00 : Briefing skippers au « Zinc »
- 09h30 : A disposition du Comité de Course, sur la zone de course, pour courses à suivre.
- 20h00 : Dîner des équipages

Dimanche 11 mars 2018

- 08h00 : Briefing skippers au « Zinc »
- 09h30 : A disposition du Comité de Course, sur la zone de course, pour courses à suivre.
- Retour au port prévu vers 15h00
- 16h00 : Résultats provisoires

Le site internet de l'épreuve est : <http://ycf-club.fr/idf-a-la-mer-2018>

5 - Parcours

Les parcours seront de type construit ou côtier. Toutes les courses ont le coefficient 1. Il ne sera pas couru plus d'un côtier par jour. Autant que possible, au minimum 1 côtier sera couru.

6 – Classement

Le système de points à minima tel que défini à l'annexe A, article "Classement" des RCV sera utilisé.

Les pénalités seront appliquées suivant les instructions de course.

La moins bonne course «tactique/parcours construit» sera retirée dans le classement général si au moins 4 courses ont été courues ou validées.

Tous les parcours côtiers courus et validés compteront dans le classement général.

L'épreuve est validée si 2 courses, quelles qu'elles soient, au minimum ont été courues et validées.

7 – Décision de courir

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course où rester en course relève de leur seule responsabilité.

8 – Catégorie de manifestation

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

En application des prescriptions de la FFV, tout voilier arborant une publicité devra être titulaire d'une carte d'autorisation de port de publicité délivrée par la FFV.

9 – Remise des prix

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le **jeudi 15 mars 2018** à 19h30 dans les salons du Yacht Club de France : 41 avenue Foch, Paris 16e, lors d'un cocktail.

Le club vainqueur gagne le Trophée de la Coupe de l'Ile de France à la Mer, et le conserve jusqu'à sa remise en jeu l'année suivante.

Le club vainqueur organise l'épreuve de l'année suivante.